

Evaluations selon Blanquer : la grosse supercherie

Article rédigé par *Claude Meunier Berthelot*, le 15 février 2019

Depuis quelques temps, nous voyons poindre la grosse supercherie en ce qui concerne les évaluations dont se glose le ministre de l'Education.

Ne nous laissons pas bernier - une fois de plus - par le discours de Monsieur Blanquer qui, en plus d'être un véritable génie en matière de désinformation - tout comme ses prédécesseurs puisqu'ils s'abreuvent à la même source - continue néanmoins à être perçu - lui - comme le redresseur de torts, ce qui est un comble !

Blanquer nous présente la question de l'évaluation comme si nous n'avions jamais évalué le travail des élèves et comme s'il se lançait dans une entreprise destinée à « *consolider le grand service public de l'Education Nationale* », c'est d'ailleurs ce qu'il prétend sans vergogne.

En réalité, comme pour tout ce qu'il dit et pour tout ce qu'il fait, il faut aller chercher le « loup », et le « loup », on le trouve toujours !

Suivons sa trace...

Un renforcement des évaluations ?

Le 24 octobre 2018, faisant une communication en conseil des ministres, Monsieur Blanquer avait affirmé : « *pour 'consolider' (sic) un grand service public de l'éducation au XXIème siècle, l'Education Nationale s'appuie sur plusieurs leviers de transformation...*

«... *Pour cela, l'Education Nationale développe une véritable culture de l'évaluation (...)* :

« . *A côté des évaluations internationales et des évaluations des acquis des élèves, le projet de loi pour l'Ecole de la confiance prévoit :*

« . *La création d'une instance nationale d'évaluation des établissements scolaires dans une logique d'audit portant sur :*

- *Les enjeux des ressources humaines, budgétaires et pédagogiques,*
- *La sécurité,*
- *Le climat et la qualité de la vie scolaire... ».*

Ce discours, qui donne l'impression d'un renforcement des évaluations, assène au contraire, la preuve du contraire à qui connaît les arcanes de la désinformation dispensée à jets intermittents mais réguliers par Monsieur Blanquer.

Le « loup » planqué dans les déclarations de Blanquer

Pour bien comprendre le discours de Blanquer, il faut rappeler qu'en vertu de la loi de refondation de l'École du 7 juillet 2013, deux systèmes éducatifs parallèles fonctionnent :

. un pour les élèves issus de l'immigration – et de l'immigration la plus récente – au sein des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), basé sur la transmission du savoir et la recherche de l'excellence des résultats,

. un pour les autres enfants basé sur des activités qui se substituent aux cours transmetteurs du savoir, sans obligation de résultat, autrement dit, système exactement inverse de celui qui caractérise une institution scolaire, mais conforme à un simple « lieu de vie ».

Dans ces conditions, il est évident que pour chacun de ces publics, les évaluations ne peuvent pas être les mêmes.

C'est bien ce que formule Blanquer quand il déclare : «... *à côté des évaluations internationales et des évaluations des acquis des élèves ...* », il dit bien «... *à côté...* » et non pas, «... *en plus...* ».

Autrement dit, il n'y a pas superposition d'évaluation pour un même public, mais deux types d'évaluation pour deux publics différents.

Deux types d'évaluation pour deux publics différents

D'une part, les **évaluations internationales et l'évaluation des acquis des élèves, qui ne peuvent être destinés qu'à ceux issus de l'immigration** au sein des réseaux d'éducation prioritaire (1200 sur le territoire national), puisqu'eux seuls bénéficient non seulement d'une véritable scolarité, mais d'une scolarité d'excellence,

D'autre part, **l'évaluation des établissements pour les autres**, cette évaluation ne pouvant évidemment pas porter sur des résultats d'élèves puisqu'il n'y est plus question de faire cours, donc il ne peut pas davantage y être question d'obligation de résultat.

Et sur quoi va porter l'évaluation des établissements ? Elle va porter sur « *les enjeux des ressources humaines et pédagogiques* » autrement dit sur le remplacement progressif du personnel qualifié par du personnel sans qualification (professeur remplacé par des « *emplois-avenir-professeur* » créés par Peillon désormais appelés « *contractuels* »), ce qui constitue la garantie la plus sûre pour que ces personnels n'aient pas la tentation d'enseigner mais seulement d'accompagner les élèves dans leurs activités au cours desquelles ils sont censés construire leur savoir eux-mêmes. Seront également évalués la « *sécurité, le climat et la qualité de la vie scolaire* » !

Autrement dit, rien à voir avec des résultats scolaires, seulement une évaluation sur les moyens mis en œuvre dans un établissement-« lieu de vie ».

Conclusion

Que va-t-il en résulter ?

Tout simplement que les évaluations internationales - type PISA - sur les acquis des élèves seront faites essentiellement sur les élèves issus de l'immigration des classes des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) à qui est dispensé un enseignement d'excellence avec des « *méthodes pédagogiques efficaces* » (sic) et pour tous les autres, c'est la disparition pure et simple de l'évaluation des acquis au « profit » de l'évaluation des établissements.

Et que va nous annoncer Blanquer ?

Que les résultats enregistrés au cours des évaluations internationales sont satisfaisants, que grâce à lui, grâce à sa politique éducative, de nets progrès sont déjà acquis et que...le niveau monte.

Voilà le tour de passe-passe de ce merveilleux Blanquer que vont encore sans doute ne pas manquer d'aduler tous les « cocus-contents » réfractaires à la réalité qui les dérange.

15/02/2019 07:00